

Subvention Investissement Outre-mer

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Financement des dépenses d'investissement pour réduire l'impact sur l'environnement et diminuer sa consommation d'énergie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent prétendre à ce dispositif, les entreprises établies dans un Département ou Région d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), répondant à la définition européenne de la PME, quel que soit leur âge, immatriculées au registre du commerce.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financées les dépenses d'investissement répondant prioritairement aux principaux objectifs de la Trajectoire Outre-mer 5.0 : Zéro Déchet, Zéro Carbone, Zéro Vulnérabilité, Zéro Polluant agricole, y compris Zéro Exclusion.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est une subvention qui peut soutenir jusqu'à 70% des dépenses éligibles prévisionnelles retenues dans la limite de 100 000 € maximum et dans le respect des plafonds d'aide autorisés par bénéficiaire au titre du règlement dit [des aides de minimis](#).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'entreprise peut faire sa demande en ligne sur [le site de Bpifrance](#).

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Liens

- [Guide pour effectuer une demande en ligne](#)